PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO

Reporting extra-financier TRIMESTRIEL au 29 DÉC. 2017

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.
L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.
Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.
(Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 600 titres, 200 valeurs passent le filtre financier et environ 110 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 29 décembre 2017

Palatine Actions Défensives Euro : 13,97 / 20 **MSCI EMU : 12,74 / 20 (périmètre 99,09%)**

Investissement non ISR

En % de lignes : 7**,89** En % des encours : **8,79**

Historisation des notes

Note Déc. 2016	Note Mars 2017	Note Juin 2017	Note Sept. 2017
13,71 */20*	***13,72*** */20*	***14,01*** */20*	***13,91*** */20*

Commentaire extra-financier

ACHATS : ORANGE : Société française de services de télécommunications. La performance ESG du titre est relativement homogène exceptée pour la Gouvernance. La société semble avoir une stratégie environnementale avancée, et aborde la majorité des questions sociales et sociétales. La fiabilité des données sociales et environnementales sont évaluées par un commissaire aux comptes externe. Orange fait face à de fréquentes controverses de sévérité élevée concernant ses pratiques anti-concurrentielles. La société a été également impliquée dans des polémiques occasionnelles en ce qui concerne la santé et sécurité, les relations clientèle et l'accès aux services. La société rend compte d'une manière transparente la plupart du temps, et publie des rapports mettant en application des mesures correctives.

VENTES : DAIMLER : La société allemande née de la fusion de Daimler-Benz AG et Chrysler Corporation est engagée dans le développement, la production et la distribution des voitures, des camions et des fourgons.
La société montre une approche hétérogène sur trois piliers 'ESG. On a observé une baisse importante dans les piliers environnementaux et de gouvernement, dans lesquels les résultats de Daimler sont maintenant considérés comme faibles et limités (en raison de la gravité des cas de manipulation de véhicules diesel pour les faire sembler moins polluants entre 2008 et 2016 et de la connivence avec d'autres constructeurs automobiles allemands sur des équipement d'émissions et la fixation de prix pendant plus de 20 années combinées avec le manque de preuves de mesures correctives). Ces événements remettent en cause l'engagement de Daimler vis-à-vis de toutes les questions d'éthique des affaires. La société fait face également à plusieurs allégations liées à la sécurité du produit, à l'information aux clients, aux normes sociales dans la chaîne d'approvisionnements, à la corruption, aux pratiques anti-concurrentielles, ... Daimler ne communique de manière transparente que sur certains cas, et fournit des rapports sur des mesures correctives pour peu d'entre eux.

PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO

Reporting extra-financier TRIMESTRIEL au 29 DÉC. 2017

Répartition Sectorielle

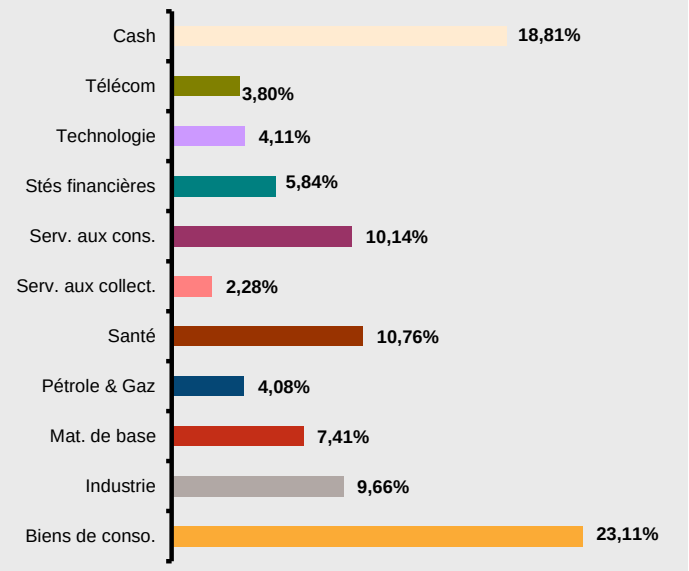

Notation moyenne ISR par secteurs

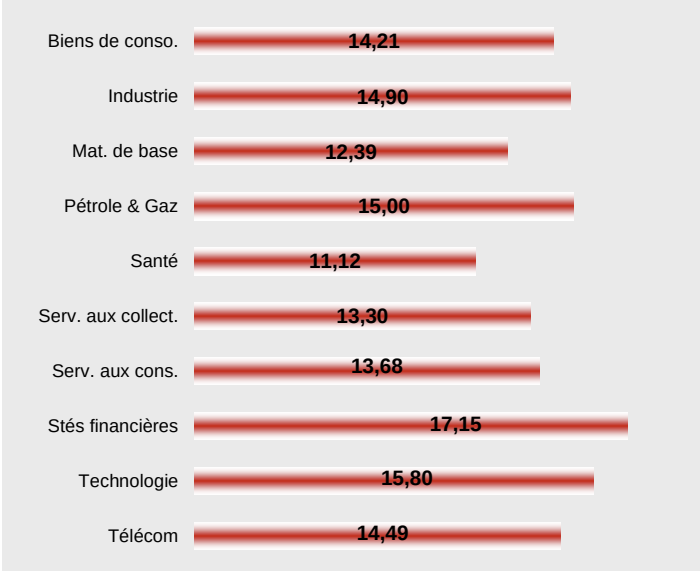

Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
ORPEA	France	Santé	4,68%	10,00/20
TOTAL	France	Pétrole et gaz	4,08%	15,00/20
MELIA HOTELS INTL	Espagne	Services aux consommateurs	3,68%	10,00/20
LINDE AG.	Allemagne	Matérizaux de base	3,31%	11,70/20
VALEO	France	Biens de consommation	2,97%	15,80/20

Les indicateurs d'impact

Au 29 décembre 2017

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT * (Tonnes CO2e / EUR mn)	**225,28**	**319,61**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	**0,00**	**22,39**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	**5,02**	**7,84**
INDICATEUR SOCIAL*	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	**35,87**	**30,04*** **
INDICATEUR DE GOUVERNANCE *	% moyen d'administrateurs indépendants	**55,92**	**61,43**** **
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS * (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	**87,00**	**68,00**

Palatine Actions Défensives Euro affiche de meilleurs niveaux d'émissions de carbone par rapport à son benchmark, de même la part des actifs intensifs en carbone est inférieure à celle de l'indice de référence. Ces bons scores résultent de la sous-pondération du fonds dans des secteurs très émetteurs de carbone comme le ciment, le pétrole,…
Cependant, il est nécessaire d'exposer le fonds aux solutions dites vertes afin de respecter l'objectif de 30% d'ici 2030 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
Les indicateurs social et de gouvernance du fonds sont globalement en ligne avec ceux de l'indicateur de référence.

*** Données VIGEO et BLOOMBERG**
***** Périmètre 98,74%**
****** Périmètre 95,65%**

PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO

Reporting extra-financier TRIMESTRIEL au 29 DÉC. 2017

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

  Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalite devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribue 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution a la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de complémenter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribue 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue a la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support a l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine Actions Défensives Euro et 99,86% pour le MSCI EMU (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO,TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00